



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/2/Add.2  
17 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Huitième session**

**Madrid, 3-14 septembre 2007**

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**Programme et budget**

**PROGRAMME ET BUDGET**

**Note du secrétariat\***

**Additif**

**PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

**MÉCANISME MONDIAL**

*Résumé*

Le projet de budget de base du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2008-2009 tient compte de la création d'un poste P-3 au titre du programme Afrique occidentale et centrale et des voyages nécessaires aux fins de participer aux sessions des organes créés au titre de la Convention. La plus grande partie des dépenses opérationnelles restera financée par des contributions volontaires que le Mécanisme mondial sollicitera auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la brièveté du laps de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

Le montant total des crédits nécessaires au titre du budget de base global du Mécanisme mondial est estimé à 5 735 506 dollars des États-Unis (2 838 968 dollars pour 2008 et 2 896 538 dollars pour 2009). Ce montant représente le budget de base, soit 5 075 669 dollars (2 512 361 dollars pour 2008 et 2 563 308 dollars pour 2009), augmenté de 13 % au titre des frais généraux de gestion, soit 659 837 dollars (326 607 dollars pour 2008 et 333 230 dollars pour 2009). Les crédits demandés pour 2008 (frais généraux de gestion non compris) sont fondés sur une croissance de 27 % en dollars et de 10 % en euros par rapport aux crédits approuvés pour 2007, et ceux demandés pour 2009 sur une croissance de 2 % en dollars par rapport à 2008. Le montant demandé tient également compte de la légère progression attendue du barème des traitements, de l'accroissement des dépenses de personnel dû à l'inflation et de la forte incidence des fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 5	4
II. VERSEMENT AU MÉCANISME MONDIAL DES FONDS DUS AU TITRE DU BUDGET DE BASE ET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET SOMMES ENCORE À RECEVOIR .....	6 – 7	4
III. MÉTHODES SUIVIE POUR ÉTABLIR LE PROJET DE BUDGET DE BASE .....	8	7
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 .....	9 – 15	7
V. EXPLICATIONS CONCERNANT LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LE BUDGET DE BASE .....	16 – 21	9
VI. CONCLUSIONS.....	22 – 24	11

## I. INTRODUCTION

1. Le Mécanisme mondial a été créé dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification pour encourager des actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés parties à la Convention, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologies (art. 21). À la première session de la Conférence des Parties, en octobre 1997, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial (décision 24/COP.1), selon des modalités régies par le mémorandum d'accord conclu en novembre 1999 par la Conférence des Parties et le FIDA (décision 19/COP.2). En 1997, le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale ont aussi créé un comité de facilitation pour aider et conseiller le Mécanisme mondial, compte tenu de la nécessité d'établir des modalités de collaboration entre celui-ci et les institutions possédant une expérience et des compétences particulières dans les domaines en rapport avec la Convention.
2. Comme cela est précisé dans le mémorandum d'accord relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial, celui-ci a une identité distincte, mais n'en constitue pas moins un élément organique de la structure du Fonds et relève directement de son Président. Étant un organe subsidiaire de la Convention, il fonctionne sous l'autorité de la Conférence des Parties, à laquelle il est pleinement comptable de ses activités.
3. Le Directeur général est chargé d'établir le budget-programme biennal du Mécanisme mondial, y compris le tableau d'effectifs proposé, qui est soumis à l'examen et à l'approbation du Président du Fonds avant d'être transmis à la Conférence des Parties, laquelle l'examine et l'approuve conformément à ses règles de gestion financière.
4. Il est encore précisé dans le mémorandum d'accord que le projet de budget de base du Mécanisme mondial fait l'objet d'une section distincte du budget de la Convention soumis à la Conférence des Parties et peut englober à la fois les dépenses d'administration et de fonctionnement à imputer sur le budget de base de la Convention et, le cas échéant, celles qui seront financées par le compte de contributions volontaires.
5. Le présent document ne porte que sur les crédits demandés au titre du compte administratif du budget de base du Mécanisme mondial que la Conférence des Parties doit examiner à sa huitième session. Il n'aborde pas la question des ressources nécessaires au titre des activités opérationnelles, qui seront financées par des contributions volontaires comme le veut la pratique observée de longue date.

## II. VERSEMENT AU MÉCANISME MONDIAL DES FONDS DUS AU TITRE DU BUDGET DE BASE ET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET SOMMES ENCORE À RECEVOIR

6. Comme il est précisé dans le mémorandum d'accord (section III.A, par. 6), la Conférence des Parties autorise le Secrétaire exécutif à effectuer des virements du Fonds général de la Convention au FIDA pour couvrir, en totalité ou en partie, les dépenses de fonctionnement du Mécanisme qui ont été approuvées. Il ressort de l'analyse du tableau 3 plus loin que les sommes encore à recevoir au titre de la période allant de 1999 au 31 décembre 2005 s'élève à 1 548 703 dollars. Il convient de retenir les éléments suivants:

**a) Dépenses approuvées au titre du budget de base et de l'appui aux programmes.** Pour la période allant de 1999 au 31 décembre 2005, le montant total des budgets successifs approuvés au titre de la Convention s'est élevé à 52 134 600 dollars, dépenses d'appui aux programmes comprises. Le budget de base du Mécanisme mondial approuvé par la Conférence des Parties pour la même période s'est élevé à 10 878 600 dollars (ligne 5) et ses dépenses d'appui aux programmes à 1 258 076 dollars (ligne 6), soit au total 12 136 677 dollars que le Mécanisme mondial aurait dû recevoir;

**b) Fonds versés au Mécanisme mondial.** Ainsi qu'il apparaît à la ligne 9, le Mécanisme mondial avait reçu au 31 décembre 2005 des fonds pour un montant total de 10 587 974 dollars (selon les états financiers du Fonds vérifiés par le Commissaire aux comptes);

**c) Dépenses d'appui aux programmes.** À chaque exercice, le budget de base approuvé par la Conférence des Parties au titre de la Convention comprend le budget de base du secrétariat de la Convention et celui du Mécanisme mondial, ainsi que les dépenses d'appui aux programmes engagées au titre de la Convention. On voit à la ligne 7 que ces dépenses d'appui représentent entre 10,62 et 12,20 % du budget de base approuvé par la Conférence des Parties pour l'exercice biennal. On constate que le Mécanisme mondial est fondé à recevoir l'intégralité des crédits au titre des dépenses d'appui aux programmes de manière à couvrir ses propres frais de gestion, ainsi qu'une partie des crédits alloués au Fonds pour l'administration du Mécanisme mondial;

**d) Sommes encore à recevoir par le Mécanisme mondial au 31 décembre 2005 au titre du budget de base et des dépenses d'appui aux programmes.** Le montant total encore à recevoir au titre du budget de base et des dépenses d'appui aux programmes pour la période allant de 1999 au 31 décembre 2005 s'élève à 1 548 703 dollars (ligne 10)<sup>1</sup>;

**e) Avances versées par le Fonds.** Le Secrétaire exécutif de la Convention n'ayant pas effectué le virement de l'intégralité des fonds dus au Mécanisme mondial, celui-ci n'a pu s'acquitter de ses obligations vis-à-vis du Fonds, lequel a même avancé les sommes nécessaires au versement des traitements au vu des tableaux d'effectifs approuvés par la Conférence des Parties et des dépenses d'administration inscrites dans les différents budgets de base approuvés, y compris les dépenses d'appui aux programmes. Il convient toutefois de noter qu'en vertu des limites fixées par son organe directeur, le Fonds n'est pas autorisé à avancer des sommes dépassant le total annuel des dépenses. Le Mécanisme mondial risque donc de se trouver dans une position difficile si les arriérés ne lui sont pas versés en temps utile;

---

<sup>1</sup> Ce montant comprend: a) la contribution non acquittée de 122 574 dollars due pour 1999 au titre du budget approuvé par la Conférence des Parties et des dépenses d'appui aux programmes (16 026 et 106 548 dollars respectivement), b) les montants non réglés correspondant aux dépenses d'appui aux programmes pour les années 2000 (42 624 dollars), 2001 (47 312 dollars), 2002 (69 674 dollars), 2003 (75 006 dollars) et 2004 (61 011 dollars), et c) le montant de 1 130 501 dollars correspondant aux virements encore dus au titre du budget approuvé par la Conférence des Parties en 2005 et des dépenses d'appui aux programmes afférentes (soit 914 488 et 216 013 dollars respectivement).

**f) Contributions non acquittées des pays parties à la Convention.** Il ressort de l'état des contributions au budget de base établi au 31 mars 2007 que le montant total des contributions non acquittées en décembre 2005 s'élevait à 1 001 184 dollars (tableau 1). Depuis 1999, les budgets approuvés par la Conférence des Parties au titre du Mécanisme mondial n'ont couvert que les dépenses de personnel, sauf pour des crédits très limités affectés aux frais d'administration. Il n'est pas loisible au Mécanisme mondial de réduire les coûts en réponse au problème des contributions en souffrance des pays parties, qui représentent pour la période indiquée 1,92 % du budget de base global approuvé par la Conférence des Parties et des dépenses d'appui aux programmes (tableau 2). Quand bien même le Mécanisme mondial participerait pleinement à un budget rétréci de la Convention, ce pourcentage devrait être pris en compte. Par ailleurs, les sommes encore à recevoir par le Mécanisme mondial représentent 12,76 % de son propre budget de base tel qu'approuvé par la Conférence des Parties, augmenté des dépenses d'appui aux programmes correspondantes (tableau 3, ligne 11).

**Tableau 1. Contributions obligatoires non acquittées**  
(En dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Contributions obligatoires non acquittées	3 140	5 760	157 519	16 167	129 761	239 412	449 425	1 001 184

*Source:* Secrétariat de la Convention («État des contributions au budget de base de la Convention»).

**Tableau 2. Contributions non acquittées et budget de base global de la Convention**  
(En dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Budget de base de la Convention approuvé par la Conférence des Parties et dépenses d'appui aux programmes	6 100 000	6 897 900	6 762 500	7 764 900	7 560 300	8 603 000	8 446 000	52 134 600
Contributions obligatoires non acquittées <sup>a</sup>	3 140	5 760	157 519	16 167	129 761	239 412	449 425	1 001 184
Part des contributions non acquittées	0,05 %	0,08 %	2,33 %	0,21 %	1,72 %	2,78 %	5,32 %	1,92 %

<sup>a</sup> Situation au 31 mars 2007.

*Source:* Secrétariat de la Convention.

7. Par sa décision 23/COP.7, la Conférence des parties a décidé que «dans les cas où cela est nécessaire et où les règles de gestion financière l'y autorisent, le Secrétaire exécutif doit puiser dans les réserves pour financer à la fois le secrétariat et le Mécanisme mondial». Celui-ci prie la Conférence des Parties d'examiner sa situation financière actuelle, en particulier pour ce qui concerne les dépenses de personnel couvertes par des avances du Fonds, et d'autoriser le Secrétaire exécutif à effectuer le virement des sommes qui lui sont dues.

### **III. MÉTHODE SUIVIE POUR ÉTABLIR LE PROJET DE BUDGET DE BASE**

8. La méthode appliquée aux divers objets de dépense du budget de base (voir tableau 4) est décrite ci-après:

a) Dépenses de personnel: le Bureau du Contrôleur du Fonds a recalculé ces dernières en appliquant aux coûts standard approuvés pour 2007 le taux d'inflation anticipé pour 2008 de 3 % et aux coûts standard estimatifs pour 2008 le taux anticipé pour 2009 de 2 %. Pour ce faire, on s'est fondé sur la structure des coûts standard prévue pour les postes et sur les prévisions relatives à l'inflation. De plus, les coûts standard tiennent compte de toutes les prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires, sur la base du barème des traitements de l'ONU, ainsi que de l'augmentation du coût de la vie due à l'inflation et de l'effet des fluctuations du taux de change. Le taux de change utilisé en l'espèce est de 0,786 dollar des États-Unis pour 1 euro;

b) Dépenses d'appui aux programmes: ces dernières comprennent les frais généraux encourus par le Fonds au titre de l'administration du Mécanisme mondial ainsi qu'une partie des coûts administratifs du Mécanisme lui-même. Cet objet de dépense a été calculé sur la base de 13 % du montant estimatif du budget de base global, ce qui rejoint le pourcentage appliqué au budget de base de la Convention pour le calcul de dépenses d'appui.

### **IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

9. Pour l'exercice biennal à venir, le Mécanisme mondial a l'intention de se spécialiser progressivement dans la fourniture de services consultatifs portant sur les questions financières – relatives tant aux crédits budgétaires publics qu'aux investissements privés – pour conforter son rôle d'entité innovante apte à donner suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au dispositif d'aide au développement né des politiques et procédures d'exécution nouvelles ou en train de se dessiner. On note ainsi que, dans les pays en développement, le processus d'élaboration de la loi budgétaire est de plus en plus commandé par les priorités de développement nationales et répond à de nouvelles modalités d'affectation des ressources. C'est cela qui a amené le Mécanisme mondial à concevoir une stratégie unifiée et une approche plus volontariste<sup>2</sup> visant à des interventions à plus long terme dans les pays intéressés, sur la base de projets d'assistance technique et d'interventions aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit de favoriser l'avènement d'une nouvelle approche de la mobilisation des ressources aux fins de la gestion durable des terres et de la réduction de la pauvreté. De plus, dans le cadre de son

---

<sup>2</sup> En octobre 2005, le Mécanisme mondial a présenté à la Conférence des Parties un rapport exposant les principes de cette stratégie et de cette approche (ICCD/CRIC(4)/4), dont la Conférence a approuvé la mise en œuvre dans sa décision 5/COP.7.

action pour le renforcement des capacités en matière de financement du développement, le Mécanisme mondial lance actuellement de nouvelles initiatives, notamment dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de l'échange des connaissances.

10. La raison d'être de ces interventions est que la mise en œuvre de la Convention nécessite une approche intégrée regroupant des partenaires et des secteurs multiples. Le Mécanisme mondial dispose, pour les interventions aux niveaux national et (sous-)régional, d'un personnel de base dont les postes sont financés par le budget de base approuvé par la Conférence des Parties; s'y ajoutent trois administrateurs dont les postes sont financés par les contributions volontaires et qui s'occupent, respectivement, de la coopération Sud-Sud, de l'économie du développement et des instruments financiers, ainsi que du commerce et de l'accès aux marchés pour les communautés rurales. Deux agents des services généraux sont chargés l'un des communications et du site Web et l'autre des initiatives spéciales.

11. Le Mécanisme mondial poursuit l'accomplissement de sa mission conformément au nouveau plan d'activité établi pour la période 2008-2013 et aux budgets-programmes biennaux à compter de 2008, en accord avec le cycle décisionnel et budgétaire de la Convention.

12. Entre 1998 et 2002, 68 % des ressources globales du Mécanisme mondial (budget de base et contributions volontaires) ont été octroyés aux pays en développement touchés et consacrés à l'assistance technique, et 32 % ont servi à financer les coûts institutionnels et les dépenses d'administration. En ce qui concerne les ressources fournies aux pays et affectées à l'assistance technique, 49 % ont été distribués sous forme de dons d'un faible montant aux pays touchés, 4 % ont été consacrés au financement de mesures stratégiques (piégeage du carbone, méthodes de surveillance de la désertification) et les 47 % restants sont allés aux activités de conseil technique<sup>3</sup>.

13. Les chiffres indiqués plus haut concernant les ressources octroyées aux pays ainsi que les coûts institutionnels et les dépenses d'administration du Mécanisme mondiale révèlent un passage graduel à un rapport de 9 à 1. En se fondant sur les progrès accomplis depuis la septième session de la Conférence des Parties et la consolidation de son recentrage opérationnel, le Mécanisme mondial a mis en place un système de gestion axée sur les résultats, qui met en évidence le lien entre les résultats et les dépenses inscrites au budget ([www.global-mechanism.org](http://www.global-mechanism.org)). Ce système est fondé sur les principes exposés plus haut concernant la stratégie unifiée adoptée par le Mécanisme mondial, ainsi que sur les propositions avancées par le Groupe de travail intersessions intergouvernemental en vue de la stratégie décennale que la Conférence des Parties s'apprête à adopter à la huitième session. La budgétisation axée sur les résultats va de pair avec des interventions conçues pour avoir des effets et appuyées par divers postes budgétaires, dont les activités menées à des fins institutionnelles.

14. Soucieux de conforter encore son rôle et son action, le Mécanisme mondial œuvre à élargir son réseau de partenaires, pour y inclure les membres du Comité de facilitation, les organisations

---

<sup>3</sup> Source: *Évaluation indépendante du Mécanisme mondial de la Convention*, rapport final présenté par l'équipe d'évaluation au Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale, 26 juin 2003, p. 22 et 23.



bilatérales et d'autres grandes institutions. De plus, il tire parti de ses points forts en tant que prestataire de services spécialisés dans le conseil financier, notamment en ce qui concerne les sources innovantes susceptibles de mobiliser des parties prenantes et des bailleurs de fonds non traditionnels dans l'intérêt de la Convention. À cet égard, il a entrepris de constituer un fonds d'affectation spéciale pour regrouper les contributions volontaires affectées au financement opérationnel et rendre ce dernier plus prévisible au cours de l'exercice à venir, et ce en pleine conformité avec les dispositions relatives au «compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention» qui figurent dans le mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le Fonds (ICCD/COP(3)/10, sect. II.B c)).

15. Pour le succès de cette approche au cours de l'exercice biennal à venir et un meilleur fonctionnement aux niveaux international, sous-régional et national, il importe d'appeler l'attention sur la qualité et l'utilité des services offerts par le Mécanisme mondial et d'asseoir son financement sur des bases prévisibles. Grâce au plan d'activité et au budget-programme biennal bâti sur le principe d'une gestion axée sur les résultats, les usagers et les bailleurs de fonds partenaires voient s'ouvrir de nouvelles perspectives de diversification des ressources, qui pourront de plus servir à cofinancer des participations conjointes fondées sur une approche-programme. Le système de suivi et d'évaluation du Mécanisme mondial reposera sur le principe d'assurance de la qualité, ce qui constituera pour la communauté des donateurs qui contribueront au fonds d'affectation spéciale évoqué plus haut la garantie d'une exécution axée sur les résultats.

#### **V. EXPLICATIONS CONCERNANT LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LE BUDGET DE BASE**

16. Le budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial pour l'exercice 2008-2009 dépendra du montant des contributions volontaires que le Mécanisme parviendra à mobiliser. Les montants portés au budget de base ne couvrant que le personnel, quelques dépenses d'administration mineures et les voyages strictement nécessaires, le présent projet ne contient aucune indication relative à l'exécution des programmes ni aucune considération fondée sur d'éventuels résultats. On y songera à l'occasion des prochains projets de document budgétaire.

17. Compte tenu de ce qui précède, les ressources totales nécessaires au titre du budget de base du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2008-2009 sont estimées à 5 735 506 dollars (2 838 968 dollars pour 2008 et 2 896 538 pour 2009), y compris les 13 % de frais généraux correspondant aux dépenses d'appui aux programmes (voir le tableau 5).

18. On trouvera au tableau 5 le projet de budget de base pour l'exercice 2008-2009, ventilé par objet de dépense. En particulier, il indique les crédits demandés pour les administrateurs et les agents des services généraux titulaires de contrats permanents ou de contrats de durée déterminée, ainsi que pour les dépenses de bureau directes, les voyages des personnes tenues de se rendre aux sessions de la Conférence des Parties et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et quelques déplacements de responsables de haut niveau nécessaires à des fins institutionnelles. Les crédits demandés par le Mécanisme mondial pour l'exercice biennal s'élèvent à 5 076 000 dollars des États-Unis, non compris les frais généraux.

19. Voici, pour plus ample informé, quelques explications:

a) Les crédits demandés à la ligne 1 du tableau 5 comprennent un nouveau poste de la classe P-3 (voir le tableau 6), qui serait affecté au programme pour l'Afrique occidentale et centrale. Grâce aux contributions volontaires généreusement versées par la Commission européenne, le Danemark, l'Espagne et le FIDA pour les deux sous-régions, la Conférence des Parties devrait fournir les ressources humaines nécessaires au lancement des services de coordination et de conseil. Il est donc proposé que soient imputés sur le budget de base 2008-2009 approuvé par la Conférence des Parties les postes de neuf administrateurs et de cinq agents des services généraux, comme indiqué au tableau 6;

b) La ligne 2 du tableau 5 comprend les charges à payer pour les services rendus au cours de l'exercice au titre du plan d'assurance maladie après la cessation de service, administré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). N'est pas compris le coût des prestations au titre des services rendus au cours des exercices antérieurs, qui sera arrêté au début de 2008 et nécessitera peut-être des crédits supplémentaires, à imputer sur le budget de base du Mécanisme mondial. Cette rubrique prend aussi en compte le coût prévisionnel de la réinstallation et du recrutement de fonctionnaires, conformément au taux d'inflation anticipé appliqué aux dépenses de personnel;

c) À la ligne 3, on trouve les crédits demandés pour les dépenses de bureau et dépenses générales évoquées plus haut (vérification externe, technologies de l'information et des communications, etc.);

d) À la ligne 4, on trouve un montant de 240 000 dollars pour 2008 et de 244 800 dollars pour 2009 au titre des frais de voyage des fonctionnaires qui sont tenus de se rendre aux sessions de la Conférence des Parties et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que des déplacements d'ordre institutionnel des responsables de haut niveau qui doivent participer à des réunions importantes telles que les sessions du Conseil du FEM. Le montant indiqué est global car fondé sur le principe selon lequel la nature des sessions de la Conférence et du Comité veut que ce soit des fonctionnaires en charge de dossiers concernant tel ou tel pays partie qui y participent afin de tirer pleinement parti de l'occasion d'avoir un contact direct et de discuter notamment de questions de coordination et de planification.

20. Le montant total demandé pour l'exercice biennal 2008-2009 correspond à une augmentation de 27 % en dollars et de 10 % en euros en 2008 par rapport au budget de base approuvé pour 2007, et de 2 % en 2009 par rapport à 2008. Outre la création d'un poste P-3 et une augmentation des dépenses au titre des voyages obligés, cette hausse tient à la révision attendue du barème des traitements et au relèvement de ces derniers, ainsi qu'aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar (voir le chapitre III au sujet des dépenses de personnel).

21. De 1998 à mai 2007, le Mécanisme mondial a reçu près de 21 millions de dollars et 3 millions d'euros en valeur nominale sous forme de contributions volontaires d'organismes bilatéraux et multilatéraux, de banques régionales de développement et d'autres

donateurs<sup>4</sup> (voir le tableau 8). Pendant l'exercice biennal 2006-2007, au 31 mai 2007, il avait mobilisé et partiellement collecté 2 millions de dollars et 2 millions d'euros sous forme de contributions volontaires (voir le tableau 7).

## VI. CONCLUSIONS

22. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Mécanisme mondial s'est acquitté de son mandat dans le cadre d'un plan d'activités défini en consultation avec le FIDA, le secrétariat de la Convention et les autres membres du Comité de facilitation. Le Directeur général a rendu compte des progrès de l'exécution de ce plan dans son rapport sur les activités du Mécanisme, qui décrit en détail les réalisations dues à celui-ci et à ses partenaires. Outre la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial rend compte à chaque organisme donateur des contributions reçues.

23. Jusqu'à présent, le Mécanisme mondial a su tirer des contributions volontaires près des deux tiers de son budget global, mais la Conférence des Parties a dû pourvoir à ses dépenses administratives de base car les organismes donateurs et les pays qui font appel à ses services privilégient l'appui aux pays et ne contribuent guère à son budget sous la forme de fonds non réservés pouvant financer des activités institutionnelles dont l'utilité pour les pays n'est pas forcément aussi directe.

24. Compte tenu du remaniement en cours de la stratégie de mobilisation des ressources et de la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale aux modalités améliorées, le présent projet de budget de base représente une contribution de la Conférence des Parties au budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial d'environ 15 à 20 %.

---

<sup>4</sup> Depuis 1998, il a reçu des contributions volontaires des organismes ou pays suivants: FIDA, Banque mondiale, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse, Fonds arabe de développement économique et social, Centre de recherches pour le développement international du Canada, Communauté européenne, Fonds de l'OPEP et Banque islamique de développement. Il a également reçu une contribution en nature du Congressional Hunger Center des États-Unis (voir le tableau 8).

**Tableau 3. Budgets approuvés par la Conférence des Parties, dépenses d'appui aux programmes, comparaison Convention/Mécanisme mondial au 31 décembre 2005**  
*(en dollars des États-Unis)*

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
		COP-2	COP-3	COP-3	COP-5	COP-5	COP-6	COP-6	
Budget de base approuvé par la Conférence des Parties	<b>1</b>	6 100 000 <sup>a</sup>	6 897 900	6 762 500	7 764 900	7 560 300	8 603 000	8 446 000	52 134 600
Budget approuvé par exercice biennal	<b>2</b>	-	<b>13 660 400<sup>b</sup></b>		<b>15 325 200<sup>c</sup></b>		<b>17 049 000<sup>d</sup></b>		
Montant total approuvé par la Conférence des Parties pour l'appui aux programmes (inclus dans 1)	<b>3</b>	648 000	778 000	778 000	932 600	922 100	976 000	972 000	6 006 700
Part des dépenses d'appui aux programmes (3/1)	<b>4</b>	10,62 %	11,28 %	11,50 %	12,01 %	12,20 %	11,34 %	11,51 %	
Budget de base approuvé par la Conférence des Parties pour le Mécanisme mondial	<b>5</b>	1 003 000	1 300 000	1 350 000	1 737 300	1 787 300	1 824 000	1 877 000	10 878 600
Dépenses d'appui aux programmes du Mécanisme mondial (calculées en fonction du pourcentage obtenu à la ligne 4)	<b>6</b>	106 548	146 624	155 312	208 658	217 990	206 931	216 013	1 258 076

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
		COP-2	COP-3	COP-3	COP-5	COP-5	COP-6	COP-6	
Part des dépenses d'appui aux programmes	7	10,62 %	11,28 %	11,50 %	12,01 %	12,20 %	11,34 %	11,51 %	
Montant total dû au Mécanisme mondial	8	1 109 548	1 446 624	1 505 312	1 945 958	2 005 290	2 030 931	2 093 013	12 136 677
Montants reçus par le Mécanisme mondial au 31 décembre 2005 selon les états financiers	9								10 587 974
Montants encore à recevoir par le Mécanisme mondial au titre du budget et des dépenses d'appui au programme au 31 décembre 2005	10	122 574	42 624	47 312	69 674	75 006	61 011	1 130 502	1 548 703
Part du montant total (budget approuvé + dépenses d'appui aux programmes) encore à recevoir (10/8)	11								12,76 %

<sup>a</sup> ICCD/COP(2)/14/Add.1, p. 11.

<sup>b</sup> ICCD/COP(3)/20/Add.1, p. 18.

<sup>c</sup> ICCD/COP(5)/11/Add.1, p. 22; ce montant inclut la contribution du pays hôte.

<sup>d</sup> ICCD/COP(6)/11/Add.1 p. 49; ce montant inclut la contribution du pays hôte.

**Tableau 4. Montant global des crédits demandés pour l'exercice biennal 2008-2009**  
*(en dollars des États-Unis)*

Description	Montant approuvé pour 2007	Crédits demandés pour 2008	Augmentation en pourcentage par rapport au budget approuvé pour 2007	Crédits demandés pour 2009	Augmentation en pourcentage par rapport à 2008
Dépense de personnel et autres frais	1 971 000	2 512 361	27 %	2 563 308	2 %
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	256 230	326 607		333 230	
<b>Total, dépenses d'administration</b>	<b>2 227 230</b>	<b>2 838 968</b>		<b>2 896 538</b>	

**Tableau 5. Ventilation des crédits demandés pour le budget de base  
du Mécanisme mondial  
(en dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	Ligne	Montant approuvé pour 2007	Crédits demandés pour 2008	Augmentation en pourcentage par rapport au budget approuvé de 2007	Crédits demandés pour 2009	Augmentation en % par rapport à 2008	Total pour l'exercice biennal 2008-2009
Postes approuvés par la Conférence des Parties	(1)	1 851 668	2 054 782	11	2 095 878	2	4 150 660
Prestations d'assurance maladie après la cessation de service (FAO), réinstallation et recrutement	(2)	119 332	136 579	14	139 311	2	275 889
Dépenses de bureau et dépenses générales	(3)	0	81 000		83 320	2,8	164 320
Voyages obligés	(4)	0	240 000		244 800	2	484 800
<b>Total, dépenses d'administration</b>	<b>(5)</b>	<b>1 971 000</b>	<b>2 512 361</b>	<b>27</b>	<b>2 563 308</b>	<b>2</b>	<b>5 075 669</b>
Frais généraux (13 %)	(6)	256 230	326 607		333 230		659 837
<b>Total, budget de base</b>	<b>(7)</b>	<b>2 227 230</b>	<b>2 838 968</b>		<b>2 896 538</b>		<b>5 735 506</b>

**Tableau 6. Besoins en effectifs**

	2006-2007	2008	2009
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	1	1
D-1	1	1	1
P-5	1	1	1
P-4	3	3	3
P-3	2	3	3
<b>Total partiel, A</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
B. Agents des services généraux	4,5	5	5
<b>Total (A + B)</b>	<b>12,5</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

**Tableau 7. État des contributions volontaires selon les accords signés  
durant l'exercice 2006-2007**  
*(en dollars des États-Unis ou en euros)*

Donateur	Dollars É.-U.	Euros
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	330 000	
Danemark		1 320 000
Espagne		700 000
Fonds international de développement agricole (FIDA)	1 250 000	
Finlande	128 720	
Suède	421 980	
	<b>2 130 700</b>	<b>2 020 000</b>



**Tableau 8. État des contributions volontaires depuis 1999 selon les accords signés au 31 mai 2007**  
*(en dollars des États-Unis ou en euros)*

Donateur	Dollars É.-U.	Euros
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	3 848 000	
Banque islamique de développement	32 000	
Canada	595 792	
Centre de recherches pour le développement international	11 523	
Commission européenne		1 072 570
Congressional Hunger Center	133 427	
Contributions regroupées (générales)	560 700	
Contributions regroupées pour des réunions ministérielles	252 086	
Danemark	350 000	1 320 000
Espagne		700 000
Finlande	963 489	
Fonds de l'OPEP pour le développement international	650 000	
Fonds international de développement agricole (FIDA)	7 500 000	
Italie	939 469	
Norvège	1 855 467	
Pays-Bas	242 938	
Suède	2 507 455	
Suisse	271 517	
<b>Total</b>	<b>2 0713 863</b>	<b>3 092 570</b>

-----